

A une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Praxède, tenue le 14 décembre 2020 et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussièrès
M. Paul Audet	M. Marc Bouliane
Mme Jacqueline Demers	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice générale, est aussi présente.

#### **2020-12-312 Ouverture de la session**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 18 h 43 h, laquelle fut dûment convoquée dans les délais légaux. Tous les élus étant présents, il est convenu d'ajouter un point à l'ordre du jour : Achat de cartes-cadeaux.

Adoptée.

#### **2020-12-313 Adoption de l'ordre du jour du 14 décembre 2020**

Il est proposé par M. Martin Bussièrès  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

Ouverture de la séance extraordinaire  
Lecture et adoption de l'ordre du jour  
Avis de motion : Règlement numéro 247-2020  
Adoption du projet de règlement numéro 247-2020 décrétant le taux de taxation 2021  
Avis de motion : Règlement numéro 248-2020  
Adoption du projet de règlement numéro 248-2020  
Achat cartes-cadeaux  
Questions soumises par les contribuables  
Résolution: Levée de la séance extraordinaire

Adoptée.

#### **2020-12-314 Avis de motion : Règlement numéro 247-2020**

M. Jean-François Roy, conseiller donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 247-2020 décrétant les taux de taxation pour l'année 2021 sera adopté.

Adoptée.

#### **2020-12-315 Adoption du projet de règlement numéro 247-2020 (taxation 2021)**

Il est proposé par M. Marc Bouliane  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu que le projet de règlement numéro 247-2020 portant sur la taxation pour l'année 2021 soit adopté.

Les élus déclarent avoir tous reçu une copie du projet du règlement 247-2020. L'adoption dudit règlement est prévue pour le 11 janvier 2021.

Adoptée.

**2020-12-316 Avis de motion : Règlement numéro 248-2020**

M. Martin Bussières, conseiller donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 248-2020 décrétant la rémunération et l'allocation des élus sera adopté.

Adoptée.

**2020-12-317 Adoption du projet de règlement  
numéro 248-2020 (traitement des élus)**

Il est proposé par M. Martin Bussières  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu que le projet de règlement numéro 248-2020 portant sur la rémunération et l'allocation des élus soit adopté.

Les élus déclarent avoir tous reçu une copie du projet du règlement 248-2020. L'adoption dudit règlement est prévue pour le 11 janvier 2021.

Adoptée.

**2020-12-318 Achat cartes-cadeaux**

Attendu que le souper annuel de Noël n'a pas lieu cette année vu les contraintes liées à la pandémie;

Attendu que le conseil municipal souhaite offrir un présent à chacun des invités de cette rencontre annuelle en guise de remerciement pour leur implication;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement de mandater la directrice générale à procéder à l'achat de cartes-cadeaux, d'une valeur de 25 \$, pour les invités habituels de l'activité de Noël. Cette dépense estimée à 775 \$ est prévue au budget 2020.

Adoptée.

**QUESTIONS SOUMISES PAR LES CONTRIBUABLES**

Aucune question n'a été soumise par le public.

**2020-12-319 Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Martin Bussières  
Et résolu unanimement de lever cette séance extraordinaire à 18 h 26.

Adoptée.

---

Daniel Talbot  
Maire

---

Josée Vachon, sec.-trés.  
Directrice générale

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*